

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 février 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient  
présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur André ERBS, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) : Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nathalie ERNST, Madame Martine JUNG, Madame Françoise PFERSDORFF

Rapporteur : Monsieur André ERBS

**N° CP/2019/004 - 65520 - Fonds d'attractivité  
Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité - Proposition  
d'aide à la création d'un CAMPUS Enfance-Jeunesse-Loisirs à  
LA WANTZENAU**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain des territoires d'action Nord et de l'Eurométropole, le projet de développement et d'attractivité « Création d'un Campus Enfance – Jeunesse – Loisirs à La Wantzenau » détaillé en annexe à la présente délibération ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet en accompagnement et conseil auprès des Maires des Communes de Gombsheim, Kilstett et de La Wantzenau et de leurs adjoints, des directeurs de structures, en vue d'adapter leurs équipements publics et orientations aux besoins des habitants, en écho aux enjeux départementaux ;

- décide d'attribuer une contribution financière de 312 300 € au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du collège d'enseignement secondaire de La Wantzenau, pour le projet de restructuration du gymnase du collège de La Wantzenau, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- décide d'attribuer une contribution financière de 199 230 € à la Commune de la Wantzenau pour le projet de restructuration de la piste d'athlétisme de La Wantzenau au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- décide d'attribuer une contribution financière de 147 502 € à la Commune de la Wantzenau pour le projet de rénovation thermique du Dojo et des terrains de tennis couverts de La Wantzenau au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- décide d'attribuer une contribution financière de 16 410 € à la Commune de la Wantzenau pour le projet de construction d'un skate park et d'un city stade à La Wantzenau au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- décide d'attribuer une contribution financière de 388 000 € à la Commune de la Wantzenau pour le projet de construction d'une structure périscolaire au sein du nouveau groupe scolaire à La Wantzenau au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- décide d'attribuer une contribution financière de 222 860 € à la Commune de la Wantzenau pour le projet de construction d'un établissement d'enseignements et de pratiques artistiques au sein du nouveau groupe scolaire à La Wantzenau au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, pour le projet de développement et d'attractivité «Création d'un Campus Enfance – Jeunesse – Loisirs à La Wantzenau », les termes du projet de convention de mise à disposition des équipements sportifs aux collégiens et les termes des projets de conventions financières joints en annexe, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de la Wantzenau, le syndicat intercommunal à vocation unique du collège d'enseignement secondaire de la Wantzenau.

Elle autorise son président à signer la convention de partenariat, la convention de mise à disposition des équipements sportifs aux collégiens, et les deux conventions financières jointes en annexes à la présente délibération.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190204-lmc1122870-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 07/02/19